

N° 10

Le 22 mars 2016

INTENSIFICATION DES NÉGOCIATIONS

LE SYNDICAT S'IMPOSE

Après avoir écouté l'employeur nous expliquer ses propositions lors de nombreuses réunions, nous sommes passés à l'étape suivante : nous lui exposons clairement, mais fermement, les détails de nos revendications, et pourquoi elles sont si fondamentales pour les membres.

SANTÉ ET SÉCURITÉ : AU COEUR DES DISCUSSIONS SUR LA LIVRAISON

Lors d'une récente réunion du sous-comité responsable de la livraison, la discussion a porté essentiellement sur la santé et la sécurité des membres. Nous avons expliqué en détail les nombreux risques pour la santé et la sécurité que posent les méthodes de livraison à liasses multiples. Nous avons dit à l'employeur que la seule façon de livrer le courrier de manière sécuritaire consiste à regrouper, dans le casier de tri, le courrier trié à la main et le courrier trié mécaniquement. Résultat : durant la livraison du courrier, le facteur ou la factrice manipule une seule liasse à la fois. Regrouper et trier le courrier en marchant ou à l'arrière d'un véhicule est une méthode de travail dangereuse qui doit cesser. Nous avons discuté de la nécessité d'avoir des effectifs en nombre suffisant et de réduire les heures supplémentaires obligatoires. L'employeur doit comprendre l'importance, pour les membres, de la santé et de la sécurité au travail.

EFFECTIFS DU GROUPE 1

Le sous-comité responsable des opérations s'affaire à convaincre l'employeur qu'il est inacceptable d'avoir aussi peu d'effectifs au sein du groupe 1 et que des mesures extraordinaires doivent être prises pour corriger la situation. Nous avons de nombreuses revendications portant sur les effectifs du groupe 1, et celles-ci feront l'objet de discussions approfondies durant les réunions du sous-comité responsable des opérations. À l'aide d'exemples de situations qui ont cours partout au pays, nous continuerons d'exposer la pénurie de postes à plein temps et le recours aux effectifs à temps partiel et temporaires.

ACCÈS À L'INFORMATION

Une bonne partie de nos revendications insistent sur l'obligation, pour l'employeur, de nous donner accès à l'information. Celui-ci doit nous fournir des données fiables, complètes, exactes et utilisables pour que nous puissions vérifier les niveaux d'effectifs, les réorganisations et de nombreux autres volets de la convention collective.

UNITÉ URBAINE ET UNITÉ RURALE

Toutes les fois que nous le pouvons, nous répétons à l'employeur que nous voulons conclure une seule et même convention collective visant l'ensemble des membres des deux unités, urbaine et rurale, et que nous voulons que les FFRS aient le même salaire, les mêmes avantages sociaux et les mêmes conditions de travail que leurs homologues de l'unité urbaine. L'égalité, c'est maintenant.

Votre soutien est essentiel au succès des négociations.

*Tenez-vous au courant des négociations, participez aux activités du Syndicat
et exprimez fièrement votre solidarité.*



Sylvain Lapointe
Négociateur en chef, unité urbaine



George Floresco
Négociateur en chef, unité rurale

/j1 sepb 225 /map scfp 1979
2015-2019/Bulletin n° 082